

Courriel

Laval, le 13 février 2017

Objet : Demande d'accès concernant les lots : 1 492 151 et 1 492 153 boulevard des Mille-Îles et les lots : 1 493 141 , 1 493 143 , 1 493 147, 1 493 151 et 1 493 152 sur l'Île-Joseph à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 24 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Lettre du 21 août 2012, 2 pages

Toutefois, mémoire sur le développement de l'île St-Joseph daté 1996 ainsi que le décret 109-2012 sont disponibles sur le web, s.v.p. veuillez les consulter aux adresses :

http://sauvonsnostroisgrandesiles.com/docs/memoires/1996_memoireCEDISJ.pdf

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=57136.PDF>

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre aux autres lots de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la

Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Laval, le 21 août 2012

53-54
23-24

N/Réf. : 7430-13-01-01387-00

Objet : Projet de développement domiciliaire sur l'Île St-Joseph

Monsieur,

Nous donnons suite à votre avis de projet concernant le sujet mentionné en objet reçu le 19 avril 2012.

Nous vous rappelons que le projet projeté de développement domiciliaire se trouve en partie sur le lot 1 493 152, qui est visé par une mise en réserve aux fins d'aire protégée depuis le 18 mai 2012.

Nous vous informons que certains renseignements sont manquants afin de juger de l'assujettissement de votre projet à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ainsi qu'à la *Loi sur les espèces désignées menacées et vulnérables*, et ce, pour la partie située à l'extérieur du territoire visé par la mise en réserve :

1. La ligne naturelle des hautes eaux ou la cote de crue de récurrence (2 ans) déterminée conformément à la *Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables* ainsi que les zones inondables de grand courant (0-20 ans) et de faible courant (20-100 ans) provenant des cotes de crues de 2005 du Centre d'expertise hydrique du Québec identifiées sur un plan de lotissement suite à un relevé d'arpentage avec la désignation cadastrale en vigueur;

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.barriault@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

2. Une étude environnementale complète réalisée récemment comprenant, entre autres, un inventaire floristique réalisé à divers moments de l'année (printemps, été et automne), l'identification des espèces floristiques rares, désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ainsi que le pourcentage de recouvrement et la localisation de chacune des espèces floristiques et une description de chacun des milieux naturels présents sur le site.

Nous avons transmis copie de votre avis de projet au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et vous trouverez en pièce jointe une correspondance du MRNF relativement à votre projet.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Isabelle Barriault, biologiste, M. Sc.
Analyste – Milieux naturels et hydriques

IB

p. j. Correspondance du MRNF

c. c. Madame Marie-Hélène Fraser, MRNF